

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 04/07/24
ID : 073-200002657-20240624-2024_24_06_03-DE



Objet : Prestataire repas pour les structures petites enfance du CIAS

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration
DU Centre Intercommunal D'Action Sociale du Lac D'Aiguebelette

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra FRANCONY, Vice-Présidente du CIAS.

Présents : MMES ANDRIOT, ALLARD, DUFOUR, LAVOREL, POLLET et Mrs BOIS, SOMVEILLE,

Absents excusés : Mmes EFFRANCEY, MARCHAIS, TAVEL et Mrs GALOCHE (pouvoir à Mme POLLET). VEUILLET, ZUCCHERO (pouvoir à Mme FRANCONY)

.....

Madame la Vice Présidente rappelle l'obligation de fournir les repas pour prétendre à la Prestation de service Unique de la Caisse d'Allocation Familiale.

Vu la proposition de la société Guillaud Traiteur de fournir en liaison froide les structure d'accueil du jeune enfant du territoire de la CCLA.

Vu la proposition du tarif pour l'année 2024-2025 soit 5.06 € TTC pour les repas « grand » et 3.08 € TTC pour les repas « bébé »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- **Valide** le choix du de la fourniture des repas en liaison froide par la société « Guillaud Traiteur » aux tarifs présentés précédemment.
- **Autorise** le Président du CIAS à signer le contrat à compter du 01 09 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

